



Dossier du BHI IHB File No. S3/8151/CHRIS

LETTRE CIRCULAIRE No. 77/2006
24 novembre 2006

**SOUSSION A L'OMI CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS
RELATIVES A LA TENUE A JOUR REGULIERE DU LOGICIEL ECDIS**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Lors de sa 18^e réunion à Cairns, Australie, le Comité de l'OHI sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS) a examiné l'état d'avancement de la mise en oeuvre des normes et des spécifications régissant les ECDIS et les ENC. Le Comité CHRIS a, en particulier, noté avec préoccupation que, même lorsque des améliorations importantes avaient été apportées aux normes de l'OHI dans l'intérêt de la sécurité de la navigation, de nombreux fabricants d'ECDIS ont mis beaucoup de temps à intégrer ces changements dans leurs nouveaux produits ECDIS ou à assister leurs clients existants. Plus important encore est le fait que les navigateurs peuvent ne pas être conscients des éventuels problèmes qui peuvent en découler.

Dans le cas des ECDIS, tout matériel en usage devrait être conforme aux éditions pertinentes en vigueur des normes de l'OHI. En 2007, il s'agira de la Spécification de produit pour ENC (Ed.3.1 et Ed3.1.1 de la S57), des Couleurs et des signes conventionnels appropriés aux ECDIS (Ed.3.4 de la PresLib de la S-52) et du Dispositif de l'OHI pour la protection des données (Ed.1.1 de la S-63).

Les navigateurs n'ont peut-être pas conscience qu'en utilisant des éditions anciennes des normes pertinentes de l'OHI, la performance des ECDIS ne sera pas optimale et, dans certains cas, les navigateurs n'auront pas connaissance des informations importantes contenues dans les ENC. En utilisant par exemple des éditions anciennes du logiciel ECDIS, des prescriptions de l'OMI récemment introduites, telles que les zones maritimes particulièrement sensibles (PSSA), les voies de circulation archipélagiques et les bouées d'urgence de l'AIMS pour le marquage des épaves peuvent ne pas apparaître au navigateur et les alarmes ou indications appropriées n'être pas activées. Ceci a des implications évidentes dans le domaine de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la responsabilité.

Le CHRIS a convenu qu'il était important que l'OMI envisage de publier une circulaire relative à la sécurité de la navigation (SN/Circ.) dans le but d'attirer l'attention de ses Etats membres sur cette question. Le BHI a l'intention de soumettre une demande semblable au Sous-Comité de la sécurité de la navigation de l'OMI (NAV), pour examen à sa 53^e session en juillet 2007, au titre du point 6 de l'ordre du jour - *Evaluation de l'utilisation des ECDIS et mise au point des ENC*. Il est demandé aux Etats membres de faire parvenir au BHI, avant le 31 janvier 2007, toute objection et tout commentaire additionnel qu'ils pourraient éventuellement avoir vis-à-vis d'une telle soumission au Sous-Comité de la sécurité de la navigation de l'OMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice Admiral Alexandros MARATOS
President